

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Météo-France

Commissariat général au développement durable

Décision n° CG 1308 du 16 février 2010 fixant au titre de l'année 2010, la composition du jury pour l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs stagiaires des travaux de la météorologie

NOR : DEVK1006026S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 1976 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu la décision du 21 janvier 2010 autorisant au titre de l'année 2010, l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs stagiaires des travaux de la météorologie,

Décide :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel pour le recrutement des ingénieurs des travaux de la météorologie, ouvert par décision susvisée, est composé comme suit :

Présidente

Mme Christine Drevetton, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Vice-président

M. Didier Reboux, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Membres

Mme Annick Auffray, ingénieure des travaux de la météorologie ;
M. Thierry Bourrienne, ingénieur des travaux de la météorologie ;
M. Emmanuel Celhay, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;
M. Serge Legouis, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, M. Didier Reboux est désigné pour remplacer la présidente.

Article 3

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 16 février 2010.

Pour le président-directeur général
de Météo-France et par délégation :
La directrice des ressources humaines
Y. FERRY-DELETANG